

LES ENJEUX DE LA FORMATION, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

LES ENJEUX DE LA FORMATION À LA CONDUITE

L'automobile est un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes. En effet, au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous. De plus, la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

Il est nécessaire de comprendre que les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité. L'accident est la conséquence d'un dysfonctionnement du système homme-véhicule-environnement, la formation constitue une approche qui prend en compte ces trois composantes. En France, la route est la première cause de mort violente. La vitesse est la première cause des accidents mortels en France [31%], suivie de l'alcool, puis des stupéfiants [19% et 9%].

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation, doit être poursuivi. Pour aider ces nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir être et savoir devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante, les parcours de formation proposés nous permettront de vous guider dans votre progression avec l'aide de votre enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable avant l'entrée en formation. Cette évaluation est obligatoire et conforme à l'arrêté du 5 mars 1991, étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans une école de conduite.
Elle est réalisée sur simulateur avec un enseignant et dure 40 minutes.
Elle se décompose en trois parties :
 - La 1ère concerne l'identité et regroupe quelques informations générales sur le parcours de l'élève.
 - La 2ème permet de mesurer les connaissances en matière de signalisation et de règles de conduite.
 - La 3ème mesure les connaissances en matière de mécanique, les habiletés ainsi que la perception visuelle.

Elle permet l'estimation du nombre de leçons nécessaire à votre formation. Cette formation sera d'au moins 20 heures pratique pour la catégorie B, sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1) et 13 heures minimum pour la catégorie B78, c'est-à-dire l'apprentissage sur un véhicule équipé d'une boîte de vitesses automatique.

2. Signature du contrat de formation si vous acceptez le devis proposé.
Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

3. Des cours théoriques exposant des grands thèmes de la sécurité routière et des tests d'évaluation.
Les cours permettent de connaître et comprendre les règles du code de la route et les tests d'évaluation à s'entraîner pour l'épreuve d'examen.

Les cours thématiques sont proposés en ligne et les tests d'évaluation sont proposés en présentiel et en ligne. Dès que vous atteignez le niveau requis vous pouvez vous présenter à l'épreuve du code de la route.

AUTO-MOTO ÉCOLE LES HAUTS DE RUEIL

42 Avenue de Fouilleuse 92500 RUEIL MALMAISON – 09.82.32.37.71

Siret : 953 763 265 00014 – RCS : Nanterre – TVA : FR 06953763265

Agrément : E23 092 0016 0 – N° d'activité professionnelle (NDA) : 11922668992

4. Des cours pratiques.

Quatre compétences générales sont enseignées, ces compétences sont détaillées dans votre livret de formation dématérialisé.

Vous allez dans un premier temps apprendre à maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible voire nul, dans un second temps apprendre à appréhender la route et circuler dans des conditions normales, puis apprendre à circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers et enfin apprendre à pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence est détaillée en sous-compétences qui sont travaillées dans différents domaines didactiques : Procédures – Risques - Influences de l'entourage / pressions sociétales.

Pour chacun des objectifs de votre programme, votre formateur mettra en place des évaluations. Pour ce faire, il vous précisera les critères et les conditions de réussite. Il vous sera ainsi possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition dans votre livret d'apprentissage.

En fin de leçon votre enseignant rempli votre fiche de suivi dématérialisée qui retrace votre progression et valide vos compétences. Les commentaires des enseignants sont lisibles sur votre livret dématérialisé.

Durant la formation des bilans de compétences seront mis en place et en fin de formation votre enseignant procèdera à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

Lorsque l'ensemble des compétences requises est validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Les cours pratiques sont individuels et sont dispensés par 2 enseignants.

- L'utilisation systématique du livret d'apprentissage comme outil de dialogue entre l'élève et l'enseignant.

Ce livret d'apprentissage est avant tout un outil pédagogique utilisé conjointement par l'élève et l'enseignant de la conduite pour matérialiser les objectifs et la progressivité de la formation.

La détention du livret d'apprentissage est obligatoire pour toute personne apprenant à conduire un véhicule, sur les voies ouvertes à la circulation publique en vue de l'obtention du permis de conduire (art. R. 221-3 du code de la route). En cas de contrôle routier, le livret est présenté aux forces de l'ordre pour justifier de la situation d'élève conducteur. Le livret dématérialisé « DRIVUP » est lisible sur le smartphone.

- Accompagner l'élève à chaque présentation à l'examen pratique par un enseignant de NEVERLAND.
- Mettre en place la formation continue de nos enseignants, à chaque fois que cela est nécessaire afin qu'ils soient plus performants dans leur métier.
- Mesurer la satisfaction de nos élèves.

LES ÉPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE

L'examen théorique général :

L'épreuve se passe dans un centre d'examen géré par un opérateur privé.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM.

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique comprend :

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

AUTO-MOTO ÉCOLE LES HAUTS DE RUEIL

42 Avenue de Fouilleuse 92500 RUEIL MALMAISON – 09.82.32.37.71

Siret : 953 763 265 00014 – RCS : Nanterre – TVA : FR 06953763265

Agrément : E23 092 0016 0 – N° d'activité professionnelle (NDA) : 11922668992

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans la grille d'évaluation jointe.

AUTO-MOTO ÉCOLE LES HAUTS DE RUEIL

42 Avenue de Fouilleuse 92500 RUEIL MALMAISON – 09.82.32.37.71

Siret : 953 763 265 00014 – RCS : Nanterre – TVA : FR 06953763265

Agrément : E23 092 0016 0 – N° d'activité professionnelle (NDA) : 11922668992



LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ



CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

 **Félicitations, vous venez d'obtenir le permis de conduire.**
Ce document vaut comme titre de conduite pendant quatre mois à partir du 11/08/2022.

NOM, Prénom	NEPH	Votre résultat	
Boudier, Amand	983354655983	Favorable	
Date d'examen	Catégorie	Examineur-trice	Code(s) spécifique(s)
11/08/2022	B	inspecteur_B	78 Limité aux véhicules à changement de vitesse automatique, 01.01 Lunettes

Attention : le certificat d'examen du permis de conduire est valable sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical et ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B).

VOTRE RÉSULTAT

Le présent certificat, accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire sur le territoire national au regard des forces de l'ordre pendant un délai de quatre mois, en attendant la remise du titre définitif, soit à dater du jour de l'examen, soit à compter de vos 18 ans si vous avez réussi votre épreuve avant cette date anniversaire (catégorie B, filière AAC uniquement), soit à compter du jour indiqué dans la mention « Vaut titre de conduite à compter du .../.../... » si celle-ci est renseignée soit, pour les candidats aux catégories D ou DE qui bénéficient des dispositions relatives à l'âge prévues aux articles R. 3314-4 et R. 3314-6 du code des transports ont passé l'épreuve en circulation du permis de conduire sans avoir atteint l'âge de 24 ans révolus, après obtention de la formation initiale minimale obligatoire (FIMO) mentionnée à l'article R. 3314-5 du code des transports, dans un délai inférieur à un an suivant la date de réussite mentionnée sur le présent document, et dans le respect des conditions fixées à l'article R. 3314-28 du code des transports.

Toutefois ce délai de quatre mois s'entend sans préjudice du délai fixé par l'avis médical d'aptitude à la conduite qui vous a été délivré à l'issue de votre éventuel contrôle médical.

Votre conduite a été jugée satisfaisante dans son ensemble et doit vous permettre de circuler seul(e) au volant dans le respect des règles du code de la route, sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres usagers.

Vous manquez cependant encore d'expérience. Au fil des kilomètres, vous devrez acquérir la pratique nécessaire pour consolider vos compétences, et donc accroître votre sécurité. N'oubliez pas que, sauf indication contraire de la réglementation, vous êtes un conducteur novice, soumis à des limitations de vitesses spécifiques et à une période probatoire.

Des mentions additionnelles ou restrictives peuvent être indiquées sous forme codifiée sur le présent certificat, conformément aux dispositions réglementaires.

RENSEIGNEMENTS

- + Sur www.securite-routiere.gouv.fr
- + Auprès de la préfecture ou de la direction départementale interministérielle en charge de l'examen du permis de conduire.



Jeune conducteur, c'est 0 verre d'alcool. N'oubliez pas de désigner votre SAM !

Le résultat du Permis de Conduire ainsi que votre certificat dans le cadre d'un résultat positif est disponible dès le lendemain du passage de l'examen sur la plateforme RdvPermis.

Si votre résultat est favorable, votre certificat d'examen du permis de conduire (CEPC), accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire pendant 4 mois à compter de la date d'examen.

Votre certificat peut être en version papier ou sur votre smartphone ou tablette.

Vous serez en période probatoire avec un capital de 6 points sur votre permis de conduire pendant 3 ans ou 2 ans pour les personnes ayant suivi l'AAC.

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/hauts-de-seine/rueil-malmaison/auto-ecole-neverland>

Rubrique : « documents utiles ».

AUTO-MOTO ÉCOLE LES HAUTS DE RUEIL

42 Avenue de Fouilleuse 92500 RUEIL MALMAISON – 09.82.32.37.71

Siret : 953 763 265 00014 – RCS : Nanterre – TVA : FR 06953763265

Agrément : E23 092 0016 0 – N° d'activité professionnelle (NDA) : 11922668992

LES ENJEUX DE LA FORMATION, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN AUX CATÉGORIES « A1 ET A » DU PERMIS DE CONDUIRE

LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

LE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1. Une évaluation préalable avant l'entrée en formation.

Cette évaluation porte sur vos connaissances théoriques et vos savoir-faire en pratique. Elle est réalisée sur la piste moto, dure environ 55 minutes et permet l'estimation du nombre d'heure nécessaire à votre formation. Cette formation sera d'au moins 20 heures pratique pour la catégorie A1 et minimum 15 heures pratique pour la formation à la catégorie A2 si vous êtes en possession de la catégorie A1.

Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

2. La Signature du contrat de formation si vous acceptez la proposition commerciale.

Un livret de formation dématérialisé vous est remis dès la 1^{ère} leçon de conduite.

Le livret de formation et votre récépissé de demande de permis de conduire sont vos documents indispensables et obligatoires lors de vos cours pratiques. Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir « où vous en êtes » mais aussi et surtout « où vous allez ». Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

3. La formation théorique (Épreuve Théorique Moto) :

La formation théorique se passe en ligne sur le site <https://www.Prepacode-enpc.fr> (Code Moto) et en présentiel à l'auto-école.

Ce sont des séries de 40 questions et/ou vidéo conforme à l'examen du code moto portant sur 9 thèmes :

- Le conducteur ;
- Les dispositions légales en matière de circulation routière ;

AUTO-MOTO ÉCOLE LES HAUTS DE RUEIL

42 Avenue de Fouilleuse 92500 RUEIL MALMAISON – 09.82.32.37.71

Siret : 953 763 265 00014 – RCS : Nanterre – TVA : FR 06953763265

Agrément : E23 092 0016 0 – N° d'activité professionnelle (NDA) : 11922668992

- La route ;
- Les autres usagers de la route ;
- La réglementation générale ;
- Les éléments mécaniques liés à la sécurité ;
- Les équipements de protection et autres éléments de sécurité des véhicules ;
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement ;
- Les premiers secours.

4. La formation pratique :

Une fois l'ETM en poche, vous disposez de 5 ans pour passer l'épreuve pratique du permis. Attention, vous pouvez tenter votre chance 5 fois maximum. En cas d'échec au bout de la 5^{ème} tentative, il vous faudra repasser votre code.

Pour monter sur une motocyclette vous devez impérativement porter une tenue adaptée, c'est-à-dire :

- un casque et des gants homologués ;
- des bottes ou des chaussures montantes ;
- un blouson avec dorsal si possible ;
- un pantalon en cuir ou jean, ou une combinaison.

L'objectif de la formation pratique est de vous apprendre à maîtriser votre véhicule tout en adoptant un comportement adapté à la circulation. Votre formation pratique va se décomposer en 5 compétences générales :

- Maîtriser la moto à allure lente hors circulation (sur plateau) ;
- Maîtriser la moto à allure normale hors circulation (sur plateau) ;
- Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou changer de direction ;
- Circuler dans des conditions normales sur route et en agglomération ;
- Connaître les situations présentant des difficultés particulières.

Ces compétences sont détaillées dans votre livret de formation dématérialisé, qui vous est remis au début de votre formation et le programme de formation qui est mis à votre disposition.

Chaque compétence est détaillée en sous-compétences qui sont travaillées dans différents domaines didactiques : Procédures ; Risques ; Influences de l'entourage/ pressions sociétales

Pour chacun des objectifs de votre programme, votre formateur mettra en place des évaluations. Pour ce faire, il vous précisera les critères et les conditions de réussite. Il vous sera ainsi possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles du livret.

En fin de leçon votre enseignant remplit votre fiche de suivi qui retrace votre progression et valide vos compétences et vous invite à remplir votre livret de formation.

Durant la formation, des bilans de compétences sont organisés permettant d'évaluer votre autonomie sur les compétences générales de votre programme de formation.

En fin de formation un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

Les cours pratiques sont collectifs, maximum 2 élèves, et/ou individuels, et sont dispensés par 1 seul formateur.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves pratiques du permis de conduire.

AUTO-MOTO ÉCOLE LES HAUTS DE RUEIL

42 Avenue de Fouilleuse 92500 RUEIL MALMAISON – 09.82.32.37.71

Siret : 953 763 265 00014 – RCS : Nanterre – TVA : FR 06953763265

Agrément : E23 092 0016 0 – N° d'activité professionnelle (NDA) : 11922668992

LES ÉPREUVES DU PERMIS DE CONDUIRE DES CATÉGORIES A1 ET A2

L'Épreuve Théorique Moto comprend 40 questions sous format d'images fixes et de vidéos.

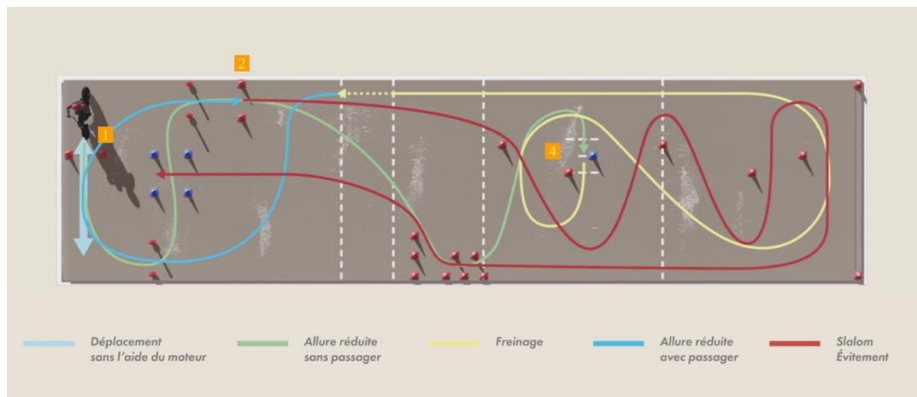
L'examen est organisé dans l'un des centres d'examen des organismes agréés.

Le candidat doit apporter une réponse correcte à 35 des 40 questions. Une fois validée, l'ETM est valable cinq ans dans la limite de cinq passages de l'examen pratique

Vous pouvez commencer les cours pratiques avant l'obtention de l'ETM.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- L'épreuve hors circulation (plateau) de 10 minutes, comporte un parcours unique de 6 manœuvres qui s'enchaînent :
 - Déplacement sans l'aide du moteur,
 - Allure réduite sans passager,
 - Manœuvre de freinage,
 - Allure réduite avec passager,
 - Manœuvre de slalom
 - Manœuvre d'évitement
- Vous disposez de trois tentatives pour la réalisation du déplacement de la moto sans l'aide du moteur et de deux essais pour les manœuvres dynamiques.
- Toute chute est éliminatoire.



- L'épreuve en circulation de 40 minutes, accessible quand l'épreuve plateau est validée, explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité.

Lors de cette épreuve sera évaluée votre positionnement sur votre voie de circulation, notamment lors de la prise de virage et si votre technique de la trajectoire de sécurité est maîtrisée.

Pour obtenir un résultat favorable, il vous faut obtenir 21 points sur 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

AUTO-MOTO ÉCOLE LES HAUTS DE RUEIL

42 Avenue de Fouilleuse 92500 RUEIL MALMAISON – 09.82.32.37.71

Siret : 953 763 265 00014 – RCS : Nanterre – TVA : FR 06953763265

Agrément : E23 092 0016 0 – N° d'activité professionnelle (NDA) : 11922668992

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation, ci-après.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque					
	E	0	1	2	3						
Connaître et maîtriser son véhicule											
Savoir s'équiper et s'installer											
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes											
Appréhender la route											
Prendre l'information											
Adapter son allure aux circonstances											
Appliquer la réglementation											
Partager la route avec les autres usagers											
Communiquer avec les autres usagers									0	0	0
Partager la chaussée									0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1			
	Sous-totaux										
Courtoisie				+1							
Total général											

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/hauts-de-seine/rueil-malmaison/auto-ecole-neverland>

Rubrique : « documents utiles ».

AUTO-MOTO ÉCOLE LES HAUTS DE RUEIL

42 Avenue de Fouilleuse 92500 RUEIL MALMAISON – 09.82.32.37.71

Siret : 953 763 265 00014 – RCS : Nanterre – TVA : FR 06953763265

Agrément : E23 092 0016 0 – N° d'activité professionnelle (NDA) : 11922668992

LES ENJEUX DE LA FORMATION AM ET SON DÉROULEMENT

DÉFINITION

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Avec le permis AM option cyclomoteur, vous pouvez conduire :

- un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h ;
- un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

LES ENJEUX DE LA FORMATION

Ramené aux kilomètres parcourus, le risque d'être tué est 17 fois supérieur pour un cyclomotoriste que pour un automobiliste.

Les 14-17 ans sont les plus touchés par les accidents de cyclomoteurs : ils représentent 1 tué sur 3.

Dans 20% des accidents impliquant des cyclomoteurs, le non-respect du code de la route par le conducteur du cyclomoteur est en cause.

Les cyclomotoristes sont vulnérables sur la route car dépourvus de carrosserie. C'est pourquoi savoir détecter et anticiper les dangers de circulation est vital pour la sécurité à scooter.

La formation va permettre de :

- Connaître et comprendre les règles du code de la route
- Maîtriser son véhicule
- Gérer l'environnement en circulation et évaluer les dangers

DÉROULEMENT

Il faut avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR pour suivre une formation pratique de 8 heures minimum assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement vous délivre un Brevet de Sécurité Routière : il correspond à la catégorie AM du permis de conduire.

Vous pouvez conduire un cyclomoteur et un quadricycle léger à moteur dès que vous êtes en possession du permis AM – Option cyclomoteur mais avec le permis AM – Option quadricycle léger à moteur vous ne pouvez pas conduire un cyclomoteur.

La formation pratique est constituée de 5 phases :

Avant de démarrer la formation une évaluation préalable est organisée permettant de définir un volume de formation.

A la suite de cette évaluation, un contrat de formation de 8 heures minimum est signé.

1. Questionnaire préalable à la formation renseigné par l'élève (questionnaire figure dans le livret remis à l'élève avant le commencement de la formation)
2. Formation pratique hors circulation

AUTO-MOTO ÉCOLE LES HAUTS DE RUEIL

42 Avenue de Fouilleuse 92500 RUEIL MALMAISON – 09.82.32.37.71

Siret : 953 763 265 00014 – RCS : Nanterre – TVA : FR 06953763265

Agrément : E23 092 0016 0 – N° d'activité professionnelle (NDA) : 11922668992

3. Apports théoriques sur le code de la route
4. Formation pratique en circulation
5. Sensibilisation aux risques sur minimum 4 thématiques :
 - Les risques spécifiques à la conduite d'un cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur, les accidents les plus caractéristiques de ces véhicules
 - Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement
 - Les risques dus au débridage
 - Les produits psychoactifs et la conduite
 - La vitesse et ses conséquences
 - La prise en compte des autres usagers vulnérables
 - L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur

À l'issue de la séquence sur la sensibilisation aux risques, une attestation de suivi de formation, renseignée et signée, en présence d'un parent de l'élève mineur est fournie.

Cette attestation est valide 4 mois, vous recevrez dans ces 4 mois votre permis définitif.

CES INFORMATIONS SONT CONSULTABLES ET TÉLÉCHARGEABLES SUR LE SITE :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/hauts-de-seine/rueil-malmaison/auto-ecole-neverland>

Rubrique : « documents utiles ».